



&gt; LAVAL 50 ANS

Rechercher



## Nouveau service de webdiffusion des séances du conseil

Laval, jeudi 26 mars 2015 | [Assemblées du conseil municipal, Communiqué](#)

### La compagnie MaestroVision obtient le contrat.

La Ville de Laval souhaite informer la population que les séances du conseil municipal seront accessibles aux internautes dès le mardi 5 mai 2015, à 19 h.

C'est la firme MaestroVision Inc. qui a été sélectionnée suite à un appel d'offres publics pour assurer le nouveau service de webdiffusion des séances du conseil pour les 2 prochaines années, pour la somme de 13 800 \$ par année, avec 3 options de reconduction d'un an chacune.

Le contrat inclut aussi la possibilité de webdiffuser les assemblées de consultation publique et des interventions de représentants de la ville, pour un contrat d'un montant total de 22 000 \$ par année.

« Déterminés à rendre l'exercice de la démocratie municipale plus accessible et transparent, nous sommes heureux d'offrir aux Lavallois la possibilité de visionner les séances du conseil municipal sur notre site Internet, en direct ou en différé », a soutenu le maire, Marc Demers.

Des réaménagements physiques à la salle du conseil seront faits pour permettre d'améliorer la qualité visuelle et auditive de la webdiffusion.

« Il nous apparaît important d'offrir ce service à nos citoyens. Les décisions prises par le conseil municipal sont publiques et concernent l'ensemble de la population. La webdiffusion des séances du conseil permettra aux internautes de voir et entendre les débats, les délibérations et les échanges sur les sujets à l'ordre du jour, et ce, au moment et à l'endroit qui leur plaît », a soutenu M. Demers.

Pour accéder à la webdiffusion, il suffira de se rendre sur le site Internet de la Ville.

[Accédez à la webdiffusion.](#)

### Nouvelles règles des séances du conseil

Rappelons que les membres du conseil municipal ont adopté le 10 mars 2015 un nouveau règlement qui modifie la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal. Désormais, la période de questions des citoyens prend place en début de séance, après la tenue des affaires nouvelles. Les citoyens désirant poser une question à un élu durant la rencontre mensuelle doivent se présenter le jour de la séance, entre 18 h et 18 h 45 à l'hôtel de ville, afin de soumettre leur question.

#### Source

Service des communications

[1, place du Souvenir](#)

Case postale 422, succursale Saint-Martin  
Laval (Québec) H7V 3Z4

311

ou de l'extérieur de Laval : 450 978-8000

[Courriel](#)

[Suivez-nous sur Twitter](#)

[Retour aux nouvelles](#)

[Site mobile](#) | [Nous joindre](#)



© Ville de Laval 2014 - Tous droits réservés.